

Communiqué de presse

Les chiffres de la retraite du régime général au 1.1.2008

Le 21 décembre 2007

Les retraites personnelles et de réversion, sont revalorisées de 1,1 %, ainsi que les différents minimum. L'assuré n'a aucune démarche à effectuer. La revalorisation est automatique sur la mensualité de janvier, payée début février 2008.

Minima, maxima, compléments de retraite, allocation de veuvage et plafonds de ressources	Montants / mois en euros	Montants / an en euros
MINIMA		
Retraite personnelle		
• AVTS (pour 60 trimestres)	258,10	3 097,31
• Minimum vieillesse	628,10	7 537,30
• Minimum contributif	579,85	6 958,21
• Minimum contributif majoré	633,61	7 603,41
• Retraite de réversion (pour 60 trimestres)	261,43	3 137,19
Versement forfaitaire unique (Paielement en un seul versement)		143,92
MAXIMA		
Retraite personnelle	1 386,50	16 638
Retraite de réversion	748,71	8 984,52
COMPLÉMENTS DE RETRAITE		
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :		
• Personne seule	628,10	7 537,30
• Deux bénéficiaires dans le couple (marié, concubin, pacsé)	1 126,77	13 521,27
Allocation supplémentaire et Allocation supplémentaire d'invalidité :		
• Personne seule	369,99	4 439,98
• Couple marié	610,55	7 326,61
Majoration pour conjoint à charge	50,81	609,80
Majoration forfaitaire de la retraite de réversion par enfant à charge	88,72	1 064,64
Majoration pour tierce personne	1 010,82	12 129,94
ALLOCATION DE VEUVAGE	555,10	6 661,20
PLAFONDS DE RESSOURCES POUR OBTENIR :		
L'ASPA, AVTS, Allocation supplémentaire et Allocation supplémentaire d'invalidité :		
• Personne seule	643,29	7 719,52
• Couple (marié, concubin, pacsé)	1 126,77	13 521,27
Majoration pour conjoint à charge	592,47	7 109,72
Retraite de réversion :		
• Personne seule	1 462,93	17 555,20
• Ménage	2 340,69	28 088,32
Allocation de veuvage	693,87	8 326,48

Salaire mensuel plafond soumis à cotisations de la sécurité sociale : 2 773 euros.

Salaire minimum soumis à cotisations permettant de valider 1 trimestre d'assurance : 1 688 euros (calcul effectué à partir du Smic horaire au 1^{er} juillet 2007 : 8,44 euros, valable pour l'année civile).

CNAV

CONTACTS PRESSE :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr

Violaine Leyder - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : violaine.leyder@cnav.fr

Virginie Rault - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : virginie.rault@cnav.fr

